



PROTECTION JURIDIQUE DES COPROPRIETES



Demande de devis

Merci de retourner votre demande de devis à commercial@insor.com

Qualité du proposant :

- Société Immobilière S'agit-il d'une société immobilière : Civile Anonyme Coopérative
 Copropriété S'agit-il d'un syndicat : Principal Secondaire

Dans ce dernier cas, l'assurance de la quote-part de charges relatives au syndicat principal est-elle demandée ? Oui Non

Dénomination du Syndicat ou de la Société Immobilière : Raison sociale, Nom (ou Adb) : _____

Nom du Syndic ou du Gérant : _____

Adresse de la quérabilité des primes (syndic ou gérant) : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ E-mail : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Siret : _____ Code APE: _____

Situation du risque :

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Superficie totale développée du ou des bâtiments : _____ m²

Ascenseur : Oui Non Chauffage collectifs : Oui Non

Personnel permanent : Oui Non Immeuble antérieur à 1950 : Oui Non

Garanties demandées :

- Option A** Protection juridique de syndicat de copropriété (protection juridique seule)
 Option B PJ Plus (protection juridique et charges communes de copropriété - Travaux et Provisions garantis à hauteur de 20%)

Montant budget (charges normales de fonctionnement) prévisionnel année en cours : _____ €

Déclarations :

Le syndic soussigné déclare que :

■ la copropriété comporte au moins 4 copropriétaires, et qu'aucun d'entre eux ne possède pas plus de la moitié des tantièmes,

■ les lots à usage autre que de simple habitation (commercial, bureau) ne représentent globalement pas plus de 25 % de l'ensemble des tantièmes,

■ l'immeuble est maintenu en bon état d'entretien, n'est pas désaffecté ou occupé clandestinement, ni déclaré insalubre ou en état de péril, ni sous administration judiciaire,

■ l'assurance du risque n'a pas fait l'objet d'un refus d'une résiliation par un assureur au cours des 3 dernières années,

■ les réponses aux questions ci-dessus sont, à sa connaissance, conformes à la vérité et il demande qu'elles servent de base à l'établissement du contrat et à la fixation de la cotisation,

Le proposant d'assurance soussigné :

■ Déclare que les réponses données ci-dessus sont conformes à la vérité et propose qu'elles servent de base à l'établissement du contrat,

■ Reconnait avoir été informé que toute omission ou déclaration inexacte l'expose à supporter tout ou partie des conséquences d'un sinistre conformément aux articles L.113-8 (nullité du contrat) et L.113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances

■ Reconnait avoir été informé que les garanties du contrat sont sans effet lorsqu'une interdiction de fournir un contrat ou un service d'assurance s'impose à l'assureur du fait de sanction, restriction ou prohibition prévues par les lois et règlements.

■ Reconnait avoir été informé que les informations communiquées ne feront en aucun cas l'objet d'une quelconque utilisation par l'assureur, autre que celle nécessaire à la gestion, l'exécution du contrat, au suivi qualité et à la définition de la politique technico commerciale interne. Pour ces besoins, les destinataires des informations sont les différents services de l'assureur : informatiques, production, sinistres, commerciaux, contrôle, leurs sous-traitants, prestataires, intervenants, les assureurs, les réassureurs partenaires

et organismes professionnels et de contrôle de l'assureur.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le proposant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant, qui peut être exercé auprès du Service Relations Clientèle – Informations CNIL – 4 rue Scatisse 30934 Nîmes cedex 9 – Courriel : infocnil@sada.fr.

■ Reconnait avoir été informé que pour répondre à ses obligations légales, l'assureur met en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Pièces à joindre : ■ Le procès verbal de la dernière Assemblée Générale, ■ La dernière reddition des comptes ■ A défaut le budget prévisionnel de l'exercice en cours.

Fait à _____ Le _____

Article L112-2 du Code des Assurances: La proposition n'engage ni l'assuré, ni l'assureur, seule la police ou la note de couverture constate leur engagement.

INSOR — Siège social : 12 rue Déodat de Séverac 75017 PARIS
SARL de courtage d'assurances au capital de 25.000 €
www.insor.com NAF 6622Z – RCS Paris B 432 320 745 – N°ORIAS 07001564 www.orias.fr

Signature du Syndicat ou du Gérant
(précédée de la mention « lu et approuvé »)